

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE  
DE

**CHEMINOT** †

MOSELLE  
57420



**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
JEUDI 5 OCTOBRE 2023 à 20 heures**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHEMINOT (Moselle)**

**Présents** : TONDON Jean-Pierre, HENOT François, VINCENT Maria, LORRAIN Christine, SCHMISSER Mickaël, ROBIN Richard, BARTHEL Gérald, BELIN David, JOLY Anne-Lise, KALIS Lionel, MAILLARD Jean-Noël, MATHIEU Isabelle et GRANDJEAN Aurélie

**Absents Excusés** : ALEXANDRE Philippe (pouvoir donné à KALIS Lionel)

**Date de convocation** : 29/09/2023

MAILLARD Jean-Noël est nommé secrétaire de séance.

Approbation du PV du Conseil du 06.07.2023 : PV non approuvé par 3 membres du Conseil, madame LORRAIN a voté contre.

Pour information : SCHMISSER Mickaël est arrivé à 20h05 et MATHIEU Isabelle est arrivée à 20h15.

**Délibération n°19 – Transfert de l'actif entre la Commune et la Communauté de Communes du Sud Messin du bâtiment du périscolaire :**

La Trésorerie de Verny fermant d'ici la fin de l'année, lors d'un mail, la Responsable de la Trésorerie de Verny a évoqué le transfert de l'actif entre la commune de Cheminot et la Communauté de Communes du Sud Messin, il est nécessaire de régulariser toutes les écritures comptables. (Délibération n°9 du 09/06/2020)

Un état des lieux devra être fait avant ce transfert, et le montant de l'actif sera également à communiquer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'approuver ce transfert d'actif.

**2 abstentions  
12 voix pour**

**Délibération n°20 – Convention de mise à disposition de l'Espace Caminétois à la Communauté de Communes du Sud Messin :**

Monsieur le Maire rappelle, depuis le transfert de la compétence Périscolaire de la commune de Cheminot vers la Communauté de Communes du Sud Messin, l'Espace Caminétois est régulièrement occupé par l'ensemble du périscolaire, les midis pour les repas, les soirs après le temps scolaire ainsi que pendant les centres de loisirs.

Une convention sera rédigée de façon à régulariser cette occupation de l'Espace Caminétois, et le montant alloué à la commune sera versé une fois par an. Cette convention aura un effet rétroactif, et ce, depuis le transfert de la compétence du périscolaire de Cheminot vers la Communauté de Communes du Sud Messin à savoir le 1<sup>er</sup> septembre 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

**A l'unanimité**

La séance est levée à 22h15.

CM du 05/10/2023

<b>NOMS</b>	<b>Prénoms</b>	<b>Fonctions</b>	<b>Signatures</b>
ALEXANDRE	Philippe	Conseiller	Excusé
BARTHEL	Gérald	3 <sup>ème</sup> adjoint	
BELIN	David	Conseiller	
GRANDJEAN	Aurélie	Conseillère	
HENOT	François	Maire	
JOLY	Anne-Lise	Conseillère	
KALIS	Lionel	4 <sup>ème</sup> adjoint	
LORRAIN	Christine	Conseillère	
MAILLARD	Jean-Noël	Conseiller	
MATHIEU	Isabelle	Conseillère	
ROBIN	Richard	Conseiller	
SCHMISSER	Mikaël	Conseiller	
TONDON	Jean-Pierre	1 <sup>er</sup> adjoint	
VINCENT	Maria	2 <sup>ème</sup> adjoint	